

### **III. ORGANISMES SPÉCIALISÉS**

### **III. ORGANISMES SPÉCIALISÉS**

Selon le chapitre XVIII de la Charte, les organismes spécialisés sont des institutions intergouvernementales qui ont été créées en vertu d'accords multilatéraux, et qui sont dotées d'attributions déterminées dans des domaines techniques présentant un intérêt commun pour les États américains. Ils jouissent d'une large autonomie technique, dans le cadre des recommandations de l'Assemblée générale et des Conseils. Ce chapitre résume les rapports que les organismes spécialisés suivants ont soumis en application des articles 127 et 91 f de la Charte.

- L'Organisation panaméricaine de la santé (OPS);
- L'Institut interaméricain de l'enfance (IIN);
- La Commission interaméricaine des femmes (CIM);
- L'Institut panaméricain de géographie et d'histoire (IPGH);
- L'Institut interaméricain des affaires indigènes (III);
- L'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA);

## **ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ**

L'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), créée par la Deuxième Conférence internationale américaine (Mexique, 1901-1902) est l'organisme régional, pour les Amériques, de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Elle a pour mission d'apporter une coopération technique aux États membres et de stimuler entre ceux-ci la coopération pour que leurs peuples accèdent à la santé pour tous et par tous, tout en recherchant un environnement sain et en progressant dans la voie du développement humain durable. Elle a son siège à Washington, D.C., et son Directeur est M. George A. O. Alleyne.

Pendant la période sur laquelle porte ce rapport, l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) a continué à apporter sa collaboration aux États membres pour la promotion du panaméricanisme et de l'accès équitable à la santé par le biais de cinq domaines principaux d'intervention. Les exemples ci-après mettent en lumière plusieurs activités importantes dans chacun des domaines de programmation.

### **Promotion et protection de la santé**

#### *Consommation de tabac*

L'OPS s'est engagée à faire baisser la consommation de tabac au moyen d'activités de prévention et de promotion. À cet effet, elle a amélioré les systèmes d'information et de surveillance sur la consommation du tabac et la mortalité connexe à cette consommation, car on estime que chaque année, dans les Amériques, un million de décès sont dus au tabac. Elle a collaboré également avec les Centres pour le contrôle et la prévention des maladies (CDC) des États-Unis, et avec l'Organisation mondiale de la santé pour mener l'enquête mondiale sur le tabac et les jeunes. En mai 2001, l'OPS a lancé l'initiative «Les Amériques sans tabac» afin de réduire l'exposition à la fumée ambiante du tabac dans le Continent américain. Les États membres ont continué les négociations ayant trait à l'Accord-cadre pour la lutte contre le tabac.

### **Santé et développement humain**

#### *Bibliothèque virtuelle dans le domaine de la santé (BVS)*

L'OPS, par le biais du Centre latino-américain et caribéen d'information en sciences de la santé (BIREME), a continué à développer le réseau régional d'informations dans le domaine de la santé pour appuyer le processus décisionnel lors de la planification et de l'exécution des politiques publiques. La BVS est le dépositaire des connaissances scientifiques et techniques sur la santé qui sont sauvegardées, organisées et stockées sous format électronique. Accessible dans le monde entier grâce à l'Internet, la BVS est compatible avec la plupart des bases de données internationales. L'un des mandats du Sommet des Amériques de 2001 concerne l'élargissement de cette bibliothèque.

### **Protection et exploitation de l'environnement**

#### *Infrastructures dans le domaine de l'eau et de l'assainissement*

L'OPS a accordé une attention particulière à la mise au point de technologies bon marché dans le domaine de l'eau et de l'assainissement en faveur des populations pauvres des zones urbaines et rurales.

Le chef de file de cette initiative est le Centre panaméricain de génie sanitaire et des sciences de l'environnement (CEPIS). Entre autres activités, le CEPIS a entrepris un projet visant à améliorer les données de laboratoire sur la qualité de l'eau, il a achevé un inventaire régional sur le traitement et l'utilisation des eaux usées, il a élaboré des normes destinées à surveiller la qualité de l'eau en vue de sa consommation et il a mené une étude destinée à établir les critères pour les prises de décision tendant à réduire les inégalités en matière d'accès à l'eau potable.

## **Développement des systèmes et services de santé**

### *Réforme du secteur de la santé*

Dans le cadre de l'Initiative régionale de réforme du secteur de la santé en Amérique latine et aux Caraïbes, l'OPS a continué à mettre au point des instruments et des méthodes, en collectant et diffusant des informations et en échangeant des données d'expérience en vue d'appuyer les processus de réforme du secteur de la santé dans chaque État membre. C'est pourquoi, elle a créé sur l'Internet un centre d'analyse et d'information consacré à cette réforme. Celui-ci comprend une bibliothèque virtuelle, un thésaurus sur la réforme, plus de 20 profils des systèmes et services de santé des pays membres, un réseau de personnes-contacts et un inventaire de tous les résultats obtenus grâce à cette initiative.

## **Prévention et contrôle des maladies**

### *Infection par le VIH ou le SIDA*

L'OPS a mené des consultations sous-régionales à propos de sa stratégie «étape par étape» pour la prise en charge intégrée des personnes infectées par le VIH ou le SIDA. Elle a également entrepris des initiatives dans le domaine de la transmission de la mère à l'enfant, de l'accès accéléré aux médicaments anti-rétroviraux, de la promotion de l'hygiène sexuelle et des services de santé aux populations en constant déplacement, en particulier les immigrés.

À cet effet, et conformément à l'Agenda commun pour la santé dans les Amériques, la Banque interaméricaine de développement (BID), la Banque mondiale et l'OPS ont créé un groupe de travail spécial en vue d'appuyer les pays dans leur lutte contre l'infection par le VIH et le SIDA. Plus particulièrement, l'OPS a collaboré avec la Banque mondiale dans les Caraïbes et avec la BID à une initiative en Haïti et elle a aidé la BID à inclure les activités de contrôle de l'infection par le VIH et le SIDA dans plusieurs de ses projets en Amérique centrale. Dans les Caraïbes, le Centre d'épidémiologie des Caraïbes (CAREC) a élaboré un plan régional de lutte contre l'infection par le VIH et le SIDA. En juin 2001, l'OPS a participé à la Session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU sur le VIH-SIDA, à New York.

## **Appui à la prestation de la coopération technique**

L'OPS a joué un rôle de premier plan dans la coordination et la rédaction du volet «santé» du Plan d'action du Troisième Sommet des Amériques, qui s'est tenu en avril 2001, à Québec. Ce Plan, le plus long à ce jour, permettra aux pays de renouveler leur engagement en faveur des objectifs tracés par les Sommets précédents, et d'entreprendre de nouvelles initiatives dans le but de réformer le secteur de la santé, de contrôler les maladies transmissibles et non transmissibles et de s'occuper des questions ayant trait à la santé de la femme, à l'environnement et aux populations autochtones. Ce plan facilitera également l'utilisation des technologies et des moyens disponibles pour la transmission et les échanges

des informations. L'OPS a publié un rapport sur les progrès réalisés sur la voie de la réalisation des engagements assumés par les Sommets des Amériques de 1994 et 1998, rapport qui peut être consulté sur le site: <http://www.paho.org/English/DEC/home.htm>.

Dans le cadre de l'initiative intitulée Agenda commun pour la santé dans les Amériques, lancée en l'an 2000, l'OPS, la Banque mondiale et la BID ont continué à collaborer dans quatre domaines fondamentaux: les comptes nationaux pour la santé; les médicaments; la lutte contre les maladies et l'environnement. Les trois institutions ont également élaboré un plan d'action visant à renforcer la surveillance régionale des maladies transmissibles, à appuyer le développement de la capacité de surveillance des maladies chroniques et à fixer des buts permettant d'obtenir de meilleurs résultats en matière de santé.

## INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE L'ENFANCE

Créé en 1924 par le IV<sup>e</sup> Congrès panaméricain de l'enfance, et installé en 1927, l'Institut interaméricain de l'enfance a pour mission de promouvoir la définition des politiques publiques sur l'enfance, l'articulation de la relation de l'État avec la société civile, et le développement d'une conscientisation critique face aux problèmes de l'enfance dans les Amériques. Il a son siège à Montevideo (Uruguay). Son Directeur est M. Alejandro Bonasso.

L'Institut interaméricain de l'enfance, dont la priorité est d'introduire dans l'agenda politique de la région la protection intégrale des droits des enfants, consacrés dans la Convention de 1989, a pour objectifs la promotion de la professionnalisation du travail avec les enfants, et la décentralisation des interventions au profit des organismes chargés des soins, de la défense et de la prévention de la maltraitance des enfants.

Dans son programme de travail, l'IIN s'est efforcé d'apporter son appui technique aux actions entreprises au niveau national dans les domaines suivants: la maltraitance des enfants au sein de la famille, la situation des enfants de la rue, la prévention de la pharmacodépendance, les sévices sexuels, l'adoption internationale, les enfants handicapés, le registre de l'état civil. Il a également encouragé les États membres à se doter de systèmes d'information sur l'enfance.

Cet organisme spécialisé est responsable de l'exécution du Plan stratégique 2000-2004, entériné par l'Assemblée générale. Parmi les actions les plus importantes exécutées par l'IIN au cours de la période couverte par le présent rapport, nous citerons celles-ci:

- Les actions entreprises en vue d'inscrire à l'ordre du jour des forums continentaux les plus importants, tels que le Sommet des Amériques de Québec, les questions relatives à l'enfance et à la jeunesse.
- L'organisation, en collaboration avec l'UNICEF, de la Rencontre régionale des Amériques sur l'exploitation sexuelle à des fins commerciales, en préparation du Deuxième Congrès mondial qui s'est tenu à Yokohama (Japon).
- La Deuxième Réunion des Premières Dames de l'Amérique centrale, du Belize, du Panama et de la République dominicaine. Cette réunion, qui faisait suite à celle organisée l'année précédente à El Salvador, avait pour but d'identifier, faire connaître et encourager des initiatives et des propositions susceptibles de contribuer à ce qu'aucun garçon, aucune petite fille ou aucun adolescent ne soit dépourvu des documents prouvant leur identité, et par conséquent, qu'ils soient tous en mesure d'exercer leurs droits aux soins de santé, à l'éducation ou au logement. Pour assurer le suivi de ces droits, il faut disposer de systèmes d'information adéquats.
- L'accord conclu avec l'Agence canadienne pour le développement international (ACDI/CIDA) qui a désigné l'IIN comme l'agence d'exécution d'un projet sur le travail des enfants dans le cadre du Prototype de politiques ciblées que promeut cet organisme. Ce projet, qui se chiffre à EU\$250.000, comprend le financement d'une stratégie institutionnelle de mobilisation des ressources extérieures qui s'avèrent indispensables à l'exécution des programmes prévus dans le Plan stratégique.
- La promotion des prototypes juridiques et des politiques publiques en faveur de l'enfance, se rapportant aux articles 23, 32, 33 et 34 de la Convention relative aux droits

de l'enfant, et en particulier aux handicapés, au travail des enfants, à l'abus des drogues et à l'exploitation sexuelle.

- La restructuration administrative et budgétaire de l'Institut en vue de rationaliser et de diminuer les frais de personnel, ce qui permettrait d'affecter ces ressources aux activités opérationnelles.
- La mise en place d'une politique de renforcement de l'image de l'IIN qui a impliqué notamment des aspects de pertinence, le changement de l'insigne de l'Institut, et des modifications importantes dans la conception de son site web.
- Le renforcement du Réseau interaméricain d'information sur l'enfance, avec l'installation de centres nationaux d'information au Guatemala et en République dominicaine et l'engagement de négociations en vue de l'installation prochaine d'un de ces centres au Venezuela.
- Les activités du Système d'information sur l'enfance (SIPI) en Amérique centrale qui, grâce au financement de la BID s'élevant à plus de EU\$500.000, ont commencé au Nicaragua.
- L'accord avec l'Organisation non gouvernementale «Plan international» pour la promotion du registre de l'état civil en Amérique centrale, en Haïti et en République dominicaine ainsi que pour l'élaboration et l'exécution, qui vient de commencer, d'un projet de registre des actes de naissance dans la région, dont la nécessité a été mise en évidence dans plusieurs forums internationaux.
- L'accord conclu avec le Réseau de télévision d'Amérique latine (RAL) en vue de la réalisation d'une nouvelle cassette vidéo institutionnelle sur le droit à l'identité, qui sera diffusée dans les États membres grâce au soutien financier du Ministère du travail et des affaires sociales de l'Espagne.

## COMMISSION INTERAMÉRICAINNE DES FEMMES

Créée par la Sixième Conférence internationale américaine (La Havane, 1928), la Commission interaméricaine des femmes (CIM) est un organisme consultatif de l'OEA pour tout ce qui a trait à la condition féminine dans le Continent américain. Sa mission est de promouvoir et de protéger les droits civils, politiques, économiques, économiques, sociaux et culturels de la femme et, dans ce contexte, elle informe les gouvernements des progrès accomplis, des obstacles qui doivent être pris en compte, et définit les stratégies employées pour les surmonter. Elle a son siège à Washington, D.C.. Sa présidente est l'Honorable Indranie Chandarpal, Ministre du travail, des services humains et de la sécurité sociale du Guyana. Sa vice-présidente est Mme Nora Uribe du Venezuela. Les pays qui composent le Comité directeur pour la période 2000-2002 sont le Canada, le Costa Rica, le Honduras, la République dominicaine et l'Uruguay. La Secrétaire exécutive de la CIM est M<sup>me</sup> Carmen Lomellin.

Les actions entreprises par la CIM, au cours de l'année écoulée, ont eues pour but l'exécution du Programme de travail pour l'exercice biennal 2000-2002, adopté par la XXX<sup>e</sup> Assemblée des déléguées de la CIM ainsi que des mandats confiés par la XXXI<sup>e</sup> Assemblée générale de l'OEA et par les Sommets des Amériques. La Commission a accordé une attention particulière aux activités liées à la mise en oeuvre du Programme interaméricain de promotion des droits humains de la femme ainsi que de l'équité et de la parité hommes-femmes.

### **Intégration de la perspective de la parité aux réunions ministérielles**

La CIM a coordonné l'élaboration des recommandations visant à intégrer la perspective de la parité aux programmes et politiques des ministères du travail. Ces recommandations ont été présentées à la réunion préparatoire de la XII<sup>e</sup> Conférence interaméricaine des Ministres du travail (CIMT) et examinées lors de cette réunion ministérielle qui s'est tenue à Ottawa (Canada), en octobre 2001. Par la suite, la CIM a convoqué des représentants des gouvernements et de la société civile à une réunion en vue d'analyser l'intégration de la perspective de la parité à la Déclaration et au Plan d'action de la XII<sup>e</sup> Conférence interaméricaine des Ministres du travail et de formuler des recommandations en vue de leur mise en application. Les lignes d'action et les recommandations générales issues de cette réunion (SEPIA I, la parité hommes-femmes et le travail) ont été adoptées par le Comité directeur à sa Troisième Session ordinaire et elles ont été transmises aux Ministres du travail et au Secrétariat *pro tempore* de la XII<sup>e</sup> CIMT. La Commission a entrepris un processus similaire afin de présenter des recommandations ayant trait à l'intégration de la perspective de la parité à la réunion des Ministres de la justice qui se tiendra en mars 2002.

### **Formation aux questions de la parité au sein de l'OEA**

La Commission vient de mettre en marche le projet conjoint CIDA/CIM/OEA, arrêté par le Gouvernement du Canada et le Secrétariat général, qui a pour but de former les fonctionnaires de l'OEA à l'intégration de la perspective de la parité aux programmes et aux politiques de l'Organisation. À cet effet, la Commission a créé un comité d'orientation, a conçu un plan de travail assorti de son budget, a identifié les éventuels participants et a donné le premier cours de formation. Ce programme, d'une durée de deux ans, est doté d'un financement de 500.000 dollars canadiens (EU\$327 328).

## **Programme de formation en gestion d'entreprises à l'intention des jeunes**

Ce programme pilote a été testé en mai 2001 en Argentine, sous les auspices du Sous-secrétariat à l'égalité des chances du gouvernement de la province de Buenos Aires, avec l'appui du Centre international de formation Golda Meir Mont Carmel (MCTC) d'Israël. Ce cours avait pour objectif de former des jeunes dans les domaines suivants: la gestion des micro-entreprises, la création d'emplois, la planification d'une entreprise, l'accès au crédit, le télé-enseignement et la téléformation, la participation et le leadership de la femme. Quarante personnes y ont participé, dont 70% étaient des femmes. Les participants étaient notamment de jeunes micro-entrepreneurs, des représentants d'organisations de la société civile et des fonctionnaires municipaux travaillant dans le domaine de la production, du développement des micro-entreprises et de l'emploi.

## **Fonds d'amorçage de la CIM**

Conformément au mandat de la XXX<sup>e</sup> Assemblée des délégués de la CIM, les ressources du Fonds d'amorçage pour la période 2000-2002 ont été attribuées à des projets axés sur la mise en oeuvre de l'équité et de la parité hommes-femmes. Dans ce contexte, le Comité directeur a attribué les fonds disponibles à huit projets, présentés par l'Argentine, le Chili, El Salvador (2), le Guyana, le Panama, le Paraguay et l'Uruguay.

## **Suivi des Sommets des Amériques**

La CIM a participé aux travaux préparatoires du Troisième Sommet des Amériques. Les recommandations émanées de la XXX<sup>e</sup> Assemblée des délégués ayant trait à l'intégration de la perspective de genre à la Déclaration et au Plan d'action du Sommet ont été transmises au Président du Groupe de travail sur la mise en oeuvre des Sommets des Amériques (GRIC) et ont bénéficié de l'appui des Chefs d'État et de gouvernement.

## **Élimination de la violence**

La CIM a continué à exécuter le projet intitulé «La violence contre la femme: analyse régionale» qui comprend, entre autres, une étude de la Convention de Belém do Pará, commencée en 1999 et menée conjointement avec le Centre international pour la réforme du droit pénal et la politique de justice criminelle (ICCLR) et le Programme La femme, la justice et les questions de genre de l'Institut latino-américain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement de la délinquance (ILANUD). Au cours de l'année écoulée, deux réunions sous-régionales d'experts ont été organisées en Équateur et au Panama afin de présenter les résultats de l'enquête, les analyser et formuler des recommandations sous-régionales au sujet des secteurs qui ont besoin, en priorité, qu'on leur prête attention. Il faut souligner en particulier les recommandations portant sur la mise en oeuvre de politiques interinstitutionnelles et intersectorielles assorties d'une allocation de ressources en vue de lutter contre la violence, la mise au point de registres statistiques d'indicateurs ventilés par sexe et par âge afin d'assurer le suivi du problème, la formation de toutes les parties prenantes portant sur la manière d'aborder la question, la prise en charge intégrée des femmes qui ont été victimes de violences et veiller à ce qu'elles ont accès à la justice. Dans ces deux pays, ont été créés des Secrétariats *pro tempore* de la CIM chargés de contrôler en permanence la mise en oeuvre des recommandations dans la sous-région.

Le Secrétariat permanent a saisi la XXXI<sup>e</sup> Session ordinaire de l'Assemblée générale de l'OEA du deuxième rapport biennal de la CIM sur l'exécution de la résolution AG/RES. 1456 (XXVII-O/97)

intitulée Promotion de la Convention interaméricaine pour la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme «Convention de Belém du Pará» qui contient les résultats de l'étude mentionnée ci-dessus et souligne les résultats obtenus dans la région dans ce domaine.

En outre, la CIM a continué à exécuter le projet *Étude sur Le trafic des femmes et des enfants aux fins d'exploitation sexuelle dans les Amériques*, en association avec l'Institut interaméricain de l'enfance (IIN) et l'Institut international des droits de la personne de l'Université De Paul, de Chicago. Elle a achevé l'enquête menée en Amérique centrale, et a commencé à analyser les rapports qu'elle a reçus et à formuler des observations à leur sujet. Au Brésil, elle a tenu des réunions afin de coordonner le projet avec des organisations gouvernementales et non gouvernementales. Des rapports d'activités lui sont parvenus. Elle a établi les contacts nécessaires au Mexique, en Argentine, au Belize, au Chili, en Colombie et à la Jamaïque afin de pouvoir commencer le travail.

### **Participation de la femme aux structures de pouvoir et au processus décisionnel**

La CIM a coparrainé et a participé en qualité de membre du Conseil d'administration au Programme de représentation et de leadership de la femme (PROLID) de la Banque interaméricaine de développement (BID), qui finance des projets axés sur le leadership dans le Continent américain. Cette année, le Conseil a approuvé le financement de 10 projets en Amérique centrale et dans la région andine.

### **Diffusion et divulgation**

Avec le soutien technique du Département de l'information de l'OEA, la Commission a réalisé la cassette vidéo intitulée *Femme des Amériques* qui traite de la condition féminine dans le Continent américain. Cette cassette vidéo est disponible en anglais et en espagnol et sera diffusée en 2002.

## INSTITUT INTERAMÉRICAIN DES AFFAIRES INDIGÈNES

Créé par la Convention internationale de Pátzcuaro en 1940, l'Institut interaméricain des affaires indigènes a pour mission spéciale de collaborer à la coordination des politiques autochtones des États membres, et de promouvoir les travaux de recherche et la formation de personnes qui se consacrent au développement des communautés autochtones. Il a son siège à Mexico, D.F., et son Directeur est M. José Manuel del Val Blanco.

### Réunions du Conseil directeur

Devant les participants des pays membres du Conseil directeur, le 5 avril 2001, M. José del Val, Directeur de l'III et ethnologue, a fait connaître les difficultés économiques résultant du non-paiement par certains États membres de l'Institut interaméricain des affaires indigènes de leurs quotes-parts, auquel s'ajoute la décision des États-Unis de se retirer de l'Institut. Cette situation a eu des répercussions sur la structure des quotes-parts, vu que la contribution de ce pays représentait 45% des recettes de l'Institut.

Dans ce contexte, a été présentée, au cours de la réunion, une proposition de dissolution et de transformation de l'Institut, et une réunion extraordinaire du Conseil directeur a été convoquée afin que les pays membres y présentent leurs points de vues, fassent connaître leur décision à propos de cette proposition, et donnent leur avis au sujet de la possibilité d'augmenter les quotes-parts ou d'obtenir des contributions additionnelles qui doteraient l'organisme spécialisé d'une plus grande solvabilité.

La présence des États membres à la réunion du Conseil directeur du 14 juin 2001 a permis de recueillir les opinions de chacun d'entre eux au sujet de la proposition de dissolution et de transformation de l'Institut. Elle a également permis de concevoir une restructuration des quotes-parts que versent actuellement les États membres à l'III.

Le document intitulé «Considérations préliminaires sur l'avenir institutionnel de l'III» a été soumis, pour examen, au Conseil directeur, à sa Réunion extraordinaire du 7 juin 2001. Ce document présentait diverses possibilités, de nature différente, se rapportant à des activités précises qui impliquaient une évolution de l'Institut, ainsi que des propositions concernant le développement de projets, tels que le Centre de documentation et d'information des peuples amérindiens «Manuel Gamio», et le Forum permanent des peuples amérindiens au sein de l'OEA.

À la réunion du Conseil directeur qui s'est tenue le 9 octobre 2001, a été présentée la démission irrévocable de M. José Manuel del Val Blanco du poste de Directeur de l'Institut interaméricain des affaires indigènes.

### Publications

L'Institut a publié les ouvrages suivants: «Peuples autochtones et droit constitutionnel en Amérique latine: panorama général» de Cletus Gregor Barié (de l'Institut national des affaires indigènes, Mexique) et «*El Encuentro de la Gente y los Insensatos. La Sedentarización de los cazadores Ayoreo en el Paraguay*», de Miguel Alberto Bartolomé (Université catholique «*Nuestra Señora de la Asunción*», Paraguay).

## INSTITUT PANAMÉRICAIN DE GÉOGRAPHIE ET D'HISTOIRE

Créé par la Sixième Conférence internationale américaine (La Havane, 1928), l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire (IPGH) propose une coopération technique, de la formation dans des centres de recherche, diffuse des publications et organise des réunions techniques dans les domaines de la cartographie, de la géographie, de l'histoire et de la géophysique. Il a son siège à Mexico, D.F. Son Secrétaire général est M. Carlos A. Carvallo Yáñez.

Le Bureau de l'Institut pour la période 2001-2005 a été élu à la XVII<sup>e</sup> Assemblée générale qui s'est tenue à Bogota. Cette Assemblée a également adopté 38 résolutions qui régiront la vie institutionnelle et académique de l'IPGH au cours des prochaines années. En outre, les *Réunions de consultation* des quatre commissions de travail de l'IPGH, où participent des chercheurs des 21 pays membres, ont arrêté les politiques, les stratégies, la structure et les axes de recherche et de travail pour cette période.

L'IPGH a appuyé et financé 32 projets de recherche et de formation, exécutés dans 11 pays. Dix d'entre eux relèvent de la Commission de cartographie, six de celle de géographie, huit de celle d'histoire et huit de celle de géophysique, pour un montant total de EU\$226.560. En outre, il a accordé indirectement son soutien à des manifestations, des cours et des réunions liées aux activités scientifiques et techniques de l'Institut.

Dans le cadre du Plan de modernisation de l'IPGH, l'*Avis de convocation pour les projets d'assistance technique* pour 2002, l'*Avis de convocation pour les projets de longue haleine* pour 2002 et l'*Avis de convocation pour le prix d'histoire coloniale de l'Amérique «Silvio Zavala»* ont été diffusés avec la plus grande rigueur technique. 69 demandes de projets en provenance de 15 pays membres ont été reçues en réponse au premier avis de convocation. 29 demandes ont été reçues en réponse au deuxième avis de convocation, ce qui constitue un progrès scientifique et technique et un portefeuille intéressant de futurs projets, dans la mesure où l'IPGH parviendra à intéresser des institutions et des organismes internationaux à leur financement. En ce qui concerne le Prix Silvio Zavala, 26 ouvrages en provenance de 11 pays y étaient candidats. La remise des prix a eu lieu le 7 février 2002, à l'occasion du 74<sup>ème</sup> anniversaire de l'IPGH.

L'Institut a fourni une assistance technique, sur la demande du Secrétaire général de l'OEA, pour la démarcation des frontières entre le Belize et le Guatemala. Il faut souligner que cette tâche a fait jouer un rôle actif à l'IPGH dans le règlement d'un grave problème de frontières entre ces deux États et a mis en lumière la confiance dont jouit l'IPGH, sa neutralité et ses compétences techniques pour traiter des questions de ce genre.

L'Institut a poursuivi les activités entreprises en vue de l'élaboration d'un atlas multimédia et, en février 2001, il a remis à la Présidente de la République du Panama, Mme Mireya Moscoso, l'*Atlas multimédia: Le Canal de Panama*, qui est le résultat de la coopération technique accordée à ce pays. Cet Atlas, qui lui a été donné sous forme de disque compact, est un moyen de connaissance et d'enseignement et un instrument pertinent pour la formulation des politiques et des stratégies de développement. Sous un format innovateur et moderne, il offre d'innombrables informations de nature multidisciplinaire et permet de moduler l'information en fonction des intérêts et des demandes de l'utilisateur.

Au cours de la période que couvre ce rapport, l'IPGH a remis des médailles et des diplômes à des chercheurs et à des scientifiques de dix pays membres, en hommage à leurs 25 et 50 ans de services à l'Institut. En outre, il a inauguré une exposition de livres sur des questions liées à ses activités, publiés par des auteurs des pays membres; il a mis à jour la plupart des sept magazines spécialisés de l'Institut et a édité de nombreuses publications ponctuelles qu'il envoie aux principales bibliothèques et centres de formation et de recherche des pays membres.

L'IPGH a édité et publié les publications périodiques suivantes: *Revista cartográfica*, n° 68, 69, 70 et 71, *Revista Geográfica*, n° 128, 129 et 130, *Revista de Historia de América*, n° 126, 127 et 128, *Revista de Arqueología Americana*, n° 17-19, *Revista Geofísica*, n° 52-53, 54 et 55 et les *Boletines Aéreos* n° 268 (janvier-avril), 269 (mai-août) et 270 (septembre-décembre).

Les publications ponctuelles qu'il a publiées sont les suivantes: *Humbolt y el otro descubrimiento*, tomes 1 et 2, *Humbolt y la modernidad*, *Contribuciones a la Historia de la Ciencia en Bolivia*, *España: última colonia de sí misma*, *La Gran Expedición de Alejandro Malespina a América (1789-1795)* et *Memorias del IV Simposio Panamericano de Historia de la Comisión de Historia*.

Les 28 et 29 juin, s'est tenue la 55<sup>ème</sup> Réunion des dirigeants, à Bogota. Le Comité consultatif de planification et d'évaluation financière a tenu une réunion le 2 juillet dans cette même ville. Le 23 juillet, a eu lieu, à Bogota, la 56<sup>ème</sup> Réunion des dirigeants. Du 24 au 27 octobre, se sont tenues les réunions de consultation des quatre commissions de l'IPGH et du 29 octobre au 1<sup>er</sup> novembre, la XVII<sup>e</sup> Assemblée générale.

## **INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE COOPÉRATION POUR L'AGRICULTURE**

Fondé en 1942, l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture est l'organisme spécialisé du Système interaméricain pour le secteur agro-pastoral. Il a pour mission de stimuler, de promouvoir et d'appuyer les efforts accomplis par les États membres pour accéder au développement agricole et au bien-être en milieu rural. Il a son siège à San José (Costa Rica). Son Directeur général est M. Chelston W. D. Brathwaite.

Le thème central du deuxième *Plan à moyen terme de l'IICA (1998-2002)* est le repositionnement de l'agriculture et de la vie rurale dans l'agenda interaméricain. C'est pourquoi, pendant l'année 2001, un élément important de l'action institutionnelle a été la constatation que les Chefs d'État et de gouvernement du Continent américain avaient renforcé le dialogue interaméricain et leur engagement envers l'intégration et le développement des Amériques.

Dans ce contexte, l'IICA a élargi sa mission et encouragé des services de coopération visant à soutenir le développement durable de l'agriculture et du milieu rural, conformément à sa vision d'être l'institution leader en matière de coopération en vue de transformer intégralement et durablement l'agriculture du Continent américain, par le biais d'une action ciblée, d'une mise en oeuvre d'excellente qualité, d'actions créatives et innovatrices et d'orientations dispensées au client dans le cadre d'une collaboration participative et résolue.

En ce qui concerne la Zone andine, on peut souligner tout particulièrement les activités suivantes: les services conseils en organisation institutionnelle et en promotion commerciale, la modernisation de la protection sanitaire agropastorale où le SANIBANANO de l'Équateur joue un rôle de premier plan, l'incorporation des compétences des systèmes nationaux et internationaux en matière de recherche et de développement technologique, avec la participation de plus de 6000 spécialistes à plus de 480 manifestations spécialisées, l'appui à la formulation de politiques, plans et programmes de développement ainsi qu'aux micro-entreprises rurales et la réalisation de 10 cours régionaux de formation de formateurs.

Dans la Région des Caraïbes, on peut souligner le développement des centres de téléformation dans quatre pays, l'amélioration de la planification sectorielle dans huit pays, la lutte contre la mouche de la carambole dans deux pays, le développement régional d'entreprises agricoles, spécialement dans le domaine des fruits tropicaux, des orchidées, du tourisme agro-écologique et de l'horticulture, les systèmes non traditionnels de production pour les petits exploitants, la gestion des ressources hydriques et l'appui au Conseil caribéen d'enseignement agricole supérieur et au développement de micro-entreprises appartenant à des femmes et à de jeunes ruraux.

En Amérique centrale, la coopération technique a été axée sur le développement des capacités de négociation et l'harmonisation des politiques de compétitivité de l'agriculture, le renforcement des systèmes de transfert de technologie, l'organisation communautaire et institutionnelle en vue d'améliorer la qualité de la vie rurale, l'appui à la consolidation du Conseil agropastoral centraméricain (CAC), le renforcement de la capacité de formuler des politiques et d'exécuter des programmes de protection sanitaire et d'hygiène agropastorales ainsi que d'innocuité des aliments et le développement agropastoral et forestier des zones frontalières.

Dans la Région Nord, des progrès ont été accomplis dans le Programme d'échanges avec le Canada d'agriculteurs, de chercheurs, de jeunes spécialistes et de leaders ainsi qu'en ce qui a trait à

l'accès aux technologies de l'information et de la communication des communautés rurales. Aux États-Unis, le financement de missions commerciales vers l'Amérique latine et les Caraïbes a été renforcé, avec la collaboration des secteurs public et privé. Au Mexique, les activités les plus importantes ont été ciblées sur la coopération avec le Secrétariat à l'agriculture, l'élevage, le développement rural, la pêche et l'alimentation, pour des questions liées à la modernisation du système de protection sanitaire agropastorale et d'innocuité des aliments, pour des projets de développement rural, en faveur des zones marginalisées, de micro-financement rural et de commercialisation des produits des petites entreprises d'intérêt social.

Dans la Région Sud, l'IICA a continué la mise en oeuvre du Programme de développement rural (PROCORDER), du projet de développement agropastoral dans l'établissement d'Itaparica au Brésil, du Projet régional de crédit dans le Nord-est du Paraguay, l'analyse du secteur agro-alimentaire en Argentine, la modernisation de l'enseignement professionnel en agriculture, élevage et sylviculture au Chili, la modernisation des exploitations agricoles et la formation des petits agriculteurs en Uruguay et l'intensification des recherches agropastorales dans tous les pays de la région.

En outre, vers le milieu de l'année, a été inauguré le Bureau de l'IICA en Espagne, grâce à l'appui le plus total et résolu du Gouvernement espagnol, par l'intermédiaire du Ministère de l'agriculture et de l'élevage. Ce Bureau est appelé à devenir un instrument précieux pour la mise en place d'alliances stratégiques avec les pays et les organismes européens.

Enfin, le Conseil interaméricain de l'agriculture – organe suprême de l'IICA – a acquis une l'Assemblée générale de l'OEA (tenue à Windsor, Canada) qui le définit comme «le principal forum de niveau ministériel au sein de l'OEA, chargé d'analyser et de chercher à réunir un consensus sur les politiques et priorités stratégiques pour l'amélioration de l'agriculture et de la vie en milieu rural dans le Continent américain». En outre, le Plan d'action du Troisième Sommet des Amériques, à la section intitulée «Gestion de l'agriculture et développement rural» a chargé les Ministres de l'agriculture, au cours de la prochaine réunion du Conseil interaméricain de l'agriculture, de «promouvoir une action conjointe par tous les acteurs du secteur agricole, pour travailler à l'amélioration de la vie agricole et rurale qui permet la mise en oeuvre des Plans d'action des Sommets des Amériques». C'est pourquoi, à Punta Cana (République dominicaine), à l'occasion de la XI<sup>e</sup> Réunion ordinaire du JIA, les Ministres sont parvenus à des consensus continentaux reflétés dans la «Déclaration de Punta Cana pour l'amélioration de l'agriculture et la vie rurale dans les Amériques» et dans les «Orientations stratégiques en vue d'un agenda commun pour la communauté du monde agricole et la vie rurale dans les Amériques», souscrites par les Ministres de l'agriculture du Continent.

À la XI<sup>e</sup> Réunion ordinaire du JIA, le Dr Chelston W.D. Brathwaite, de la Barbade, a été élu Directeur général de l'IICA pour la période 2002-2006. Il a assumé ses fonctions, en tant que neuvième Directeur général de l'institution, le 15 janvier 2002.